
CONSEIL SYNDICAL du 16 octobre 2023

Rapport n°20231016 – 07d

Objet : Budget du SMEA31 – Décision modificative n°2 – Exercice 2023- Budget Assainissement Non Collectif

Mesdames, Messieurs,

Le budget primitif 2023 a été voté le 19 décembre 2022, le compte administratif le 13 avril 2023 et la décision modificative n°1, reprenant les résultats 2022, le même jour. Il convient d'effectuer des réajustements sur les crédits entre chapitres pour le budget de l'Assainissement Non Collectif. Ces modifications font donc l'objet d'une décision modificative n°2.

Cette décision modificative concerne des modifications de crédits en recettes et en dépenses. La diminution des charges de personnel est constatée suite à la reprise de la régularisation de la part agent des chèques restaurants.

De plus, le montant des dépréciations pour comptes de tiers à hauteur de 15 % sur les créances douteuses et contentieuses a été actualisé en fonction du solde des comptes concernés. Des provisions pour risques ont été budgétées concernant les admissions en non valeurs de 2023 qui seront prises en compte au budget 2024.

BUDGET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF – M49

En fonctionnement, les modifications budgétaires et nouveaux crédits s'équilibrent à 59.999€.

Ainsi se présente le projet de décision modificative n° 2 du budget 2023 pour le Budget Assainissement Non Collectif sur lequel il appartient au Conseil Syndical de bien vouloir en délibérer.

Sébastien VINCINI

Président



Annexes : maquettes générales DM2

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
011	Charges à caractère général	112 200,00	0,00	-50 580,00	0,00	61 620,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	634 492,34	0,00	-37 485,00	0,00	597 007,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	83 838,00	0,00	-769,00	0,00	83 069,00
Total des dépenses de gestion des services		830 530,34	0,00	-88 834,00	0,00	741 696,34
66	Charges financières	14 500,00	0,00	0,00	0,00	14 500,00
67	Charges exceptionnelles	8 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	7 500,00		28 835,00	0,00	36 335,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		860 530,34	0,00	-59 999,00	0,00	800 531,34
023	Virement à la section d'investissement (6)	14 200,00		0,00	0,00	14 200,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 500,00		0,00	0,00	1 500,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		15 700,00		0,00	0,00	15 700,00
TOTAL		876 230,34	0,00	-59 999,00	0,00	816 231,34

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	816 231,34
---	-------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Budget de l'exercice (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles	VOTE (3) III	TOTAL IV = I + II + III
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	688 442,00	0,00	-60 000,00	0,00	628 442,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		688 442,00	0,00	-60 000,00	0,00	628 442,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		688 442,00	0,00	-59 999,00	0,00	628 443,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		0,00		0,00	0,00	0,00
TOTAL		688 442,00	0,00	-59 999,00	0,00	628 443,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	187 788,34
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	816 231,34
---	-------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	15 700,00
---	------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.